



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2021

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ANSELIN Florence, ENGASSER François, FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, LAEMLIN Pascal, LOEWERT Jean-Marc, MARTIN Guillaume, MININGER Patrice, SCHMIDT Régis.

Ont donné procuration :

- KELLER Claude donne procuration à JEANDEL Philippe
- THOMAS Christelle donne procuration à ANSELIN Florence

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 20h00.

Ordre du jour

0. PV de la séance du 29 juin 2021
1. Déclassement du chemin piétonnier du Feldweg
2. Décisions modificatives et amortissement d'un bien
3. Participation terrains lotissement des Bleuets – assujettissement à la TVA
4. Contrat de prévoyance des agents
5. Convention plan numérique école
6. Mise à jour du plan communal de sauvegarde
7. Motion FNCOFOR - Contrat d'Objectifs et de Performances Etat/ONF
8. Fermage : résiliation de bail
9. Droit de préemption urbain
10. Divers

0. PV des séances du 29 juin 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2021.

Gérard GUTHMANN réitère sa remarque sur le non-respect du plan d'alignement rue de Fessenheim.

DEL20211014/037 : Déclassement du chemin piétonnier du Feldweg

Les époux ENGASSER Henri souhaitent, en vue de vendre leur propriété sise 13 rue du Rhin, échanger le chemin communal dit du Feldweg, passant au sein de leur terrain, contre l'alignement de la rue du Rhin.

Le chemin appartenant au domaine public de la commune, il est nécessaire de délibérer pour pouvoir procéder à son déclassement et le faire entrer dans le domaine privé communal afin de pouvoir procéder à ces échanges. Une enquête publique n'est plus nécessaire (article L.141-3 du code de la voirie routière).

Toutefois, malgré qu'à l'heure actuelle les usagers empruntent de fait le chemin privé appartenant à Mme ENGASSER Marie-Odile pour rejoindre le chemin piétonnier du Feldweg, cette dernière ne souhaite pas effectuer une servitude de passage sur son chemin.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- De déclasser le chemin dit du Feldweg en l'affectant au domaine privé communal
- De déplacer le chemin le long de la limite séparative Ouest de la propriété de M. et Mme Henri ENGASSER, sans contrepartie, l'alignement sera traité ultérieurement
- Que les frais d'arpentage seront à la charge des demandeurs
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEL20211014/038 : Décisions modificatives et amortissement d'un bien

- Convention Orange – enfouissement réseau

La commune a signé en son temps une convention avec France Telecom pour la mise en souterrain du réseau Telecom rue de Fessenheim. La facture a été réceptionnée il y a quelques semaines. Néanmoins, les crédits nécessaires ne sont pas prévus dans le chapitre où la facture doit être imputée, un virement de crédit est donc nécessaire.

INVESTISSEMENT DÉPENSES	
Article 23150 Voiries diverses	Article 20422 Subvention d'équipements
- 2 931.11 €	+ 2 931.11 €

Le Conseil valide la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Amortissement**

Conformément à l'article L 2321-2 28 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces travaux de mise en souterrain sont amortissables. Il convient à la commune de définir la durée de son amortissement.

Le Conseil décide d'amortir cette dépense sur une année. Les crédits nécessaires aux dotations d'amortissement seront à prévoir sur le budget 2022.

- **Régularisation annonce marché de travaux rue de Fessenheim**

La Trésorerie procède actuellement à des contrôles préalables au passage à la M57. Une anomalie a été constatée sur un mandat datant de 2019 concernant l'annonce pour le marché de travaux rue de Fessenheim. Une régularisation comme suit doit donc être effectuée :

INVESTISSEMENT	
Opérations budgétaires – chapitre 041	
RECETTES	DÉPENSES
Article 2313	Article 2315
Constructions	Installation matériels et outillages techniques
+ 214.03 €	+ 214.03 €

Le Conseil valide la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

DEL20211014/039 : Participation terrain lotissement des Bleuets

Une délibération a été prise en juin concernant la participation dans le cadre de la vente de terrains au lotissement des Bleuets.

La commune ayant payé la quote-part concernant ces terrains, une délibération est à prendre pour reverser la TVA au service des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide l'assujettissement à la TVA pour le remboursement des frais engagés par la commune.

DEL20211014/040 : Contrat de prévoyance des agents

Suite à une augmentation de la sinistralité sur le contrat groupe signé le 04/02/2019 auprès de SOFAXIS, une augmentation du taux de cotisation des agents de 10 % sera appliqué à compter du 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte des nouveaux taux à compter du 01/01/2022.

DEL20211014/041 : Convention plan numérique école

La subvention concernant le plan numérique pour les écoles a été accordée. Il convient désormais d'autoriser le maire à signer la convention pour les différentes modalités.

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette subvention.

DEL20211014/042 : Mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil utile au maire dans son rôle d'acteur principal majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile. Le PCS définira la réponse opérationnelle locale permettant de faire face aux risques potentiels présents sur la commune et qui lui sont spécifiques.

En raison du renouvellement du Conseil, une mise à jour doit être effectuée, notamment sur les acteurs. M. le Maire demande aux membres de la cellule de crise d'être acteur dans la gestion de ce plan, mais les charge également de sa mise à jour complète et actualisée. Il sollicite Pascal LAEMLIN pour y participer, notamment pour la création de plans et la fiche relative au service des eaux.

Le Conseil prend acte.

DEL20211014/043 : Motion FNCOFOR - Contrat d'Objectifs et de Performances Etat/ONF

L'Etat a validé le nouveau Contrat d'Objectifs et de Performances entre l'Etat et l'ONF pour les prochaines années.

Dans ce contrat, le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025. De plus, il prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

La Fédération des Communes forestières, ainsi que toutes les associations régionales et départementales des Communes forestières s'opposent à ce contrat et proposent une motion à cet effet.

Après lecture, le Conseil valide la motion et soutient la Fédération des communes forestières.

DEL20211014/044 : Fermage : résiliation de bail

La commune a réceptionné la demande de résiliation de bail de fermage précaire de M. SCHELCHER Gilbert pour les parcelles 244, 273 et 274 en section 17 le long de la rue de Fessenheim pour une surface totale de 14.93 ares.

Ces parcelles longeant la rue de Fessenheim ne sont plus cultivables, aussi le Conseil décide de ne plus les remettre en location. La résiliation du bail prendra effet au 31/10/2021.

DEL20211014/045 : Droit de préemption

8 déclarations d'intention d'aliéner ont été réceptionnées.

- Vente DANIELSKY / JÜLG

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 2, parcelle 271 se situant rue Mittelhardt d'une superficie totale de 2.22 ares (chemin d'accès).

- Vente REANT / WALTISPERGER – DOUTEAU-RIEGERT

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété bâtie cadastrée section 17, parcelle 290 se situant 62 route de Bâle d'une superficie totale de 6.01 ares.

- Vente THOMAN / LORENZ – DO CABO VENCIMO

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 3, parcelles 95 et 148 se situant rue de la Gare d'une superficie totale de 8.02 ares.

- Vente THOMAN / ENGASSER

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 3, parcelles 95 et 147 se situant rue de la Gare d'une superficie totale de 8.03 ares.

- Vente consorts KURY / FLOESSER

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 2, parcelles 262 et 274 se situant 34 route de Bâle (accès par rue Mittelhardt) d'une superficie totale de 11.44 ares.

- Vente LOEWERT / SCI EDIFICY

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 2, parcelles 281, 282, 275, 276, 277 et 278 se situant rue des Bleuets d'une superficie totale de 8.58 ares.

- Vente LOEWERT / DUSSEL

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 2, parcelles 279 et 280 se situant rue des Bleuets d'une superficie totale de 7.15 ares.

- Vente MEYER / BERNARDI

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 1, parcelle 319 se situant rue du Rheinfeld d'une superficie totale de 5.89 ares.

Pour l'ensemble de ces déclarations, la commune décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Durant les délibérations, considérant leurs intérêts personnels dans le dossier, François ENGASSER s'est retiré du vote pour la vente THOMANN / ENGASSER, et Jean-Marc LOEWERT pour les ventes le concernant avec la SCI EDIFICY et DUSSEL.

DIVERS

- **Création de sous-commissions**

Afin de travailler au mieux sur certains sujets, la commission « urbanisme, sécurité, bâtiments, voirie, embellissements » a été divisée en sous-groupes restreints. Les membres de cette commission sont amenés à se positionner sur leur affectation ou rattachement dans ces sous-commissions.

- **Devis fenêtres kiné + volet logement école**

Des devis ont été établis pour changer les fenêtres du cabinet kiné et pour des volets motorisés au logement au-dessus de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient, à l'unanimité, pour la motorisation des volets de l'école, la société Alsaferm, économiquement la plus avantageuse.

En ce qui concerne les fenêtres du cabinet kiné, après un vote, la société Alsaferm est également retenue pour ces travaux (11 voix).

- **Devis signalisation horizontale**

Un devis a été établi pour la réfection de certains passages piétons.

Le Conseil valide à l'unanimité ces travaux.

- **Mise en place d'un « STOP » au sortir de la rue de Fessenheim au niveau du petit canal**

En raison d'un manque de visibilité, le maire souhaite mettre en place un panneau « STOP » à l'intersection des rues de Fessenheim (Balgau) et du Petit Canal (Fessenheim). Le Maire souhaite que les utilisateurs de la rue de Fessenheim rencontrent un STOP en extrémité Sud de l'axe.

Le Conseil valide cette décision.

- **Remboursement de frais**

Jean-Yves HASSENFRTZ a effectué une visite médicale pour son permis poids lourds et a avancé les frais. Il est proposé de lui rembourser cette visite d'un montant de 36 €.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le remboursement des frais engagés pour un montant de 36 €.

- Référent ambroisie

La présence d'ambroisie à feuilles d'armoise a été constatée au sein du département. Cette plante constitue un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante.

Il y a lieu de désigner, dans l'idéal deux référents (un élu, un agent), qui seront formés à repérer la présence de ces espèces, à participer à la surveillance, etc.

Jérémy FULHABER se porte volontaire pour être le référent de la commune et M. le Maire désignera un agent quand ils reprendront leur activité.

- Point sur le Mag

M. le Maire félicite la commission communication pour son travail sur le Mag, il a suscité que des bons échos.

- Comité de jumelage CAUDECOSTE

M. le Maire souhaite créer un comité de jumelage, de manière pérenne, avec des personnes participant aux échanges pour leur permettre de s'impliquer. Il souhaite que la mémoire perdure.

- Cartes remerciements

Des cartes de remerciements sont parvenues en Mairie pour l'ensemble du Conseil.

- Invitations

Des invitations ont été réceptionnées pour l'ensemble des élus. Ces derniers doivent se positionner auprès du secrétariat, ainsi que pour des propositions de commissions thématiques auprès de l'AMHR.

Tour de table :

- Etienne DUSS rappelle que la commune souhaitait embaucher une 3e personne via le parcours emploi compétences mais pour l'heure aucune candidature recensée et considérant l'absence de nos agents, cela devient compliqué. Il précise qu'il a fait un inventaire des tâches, ces dernières ont été quantifiées afin d'apporter une aide sur la coordination et la programmation.
- D'autre part, il fait part au Conseil de la demande de Christelle THOMAS sur la mise en route d'un Conseil Municipal Junior. Le constat est que prochainement nous n'aurons plus de salle de disponible, beaucoup de dossiers vont mobiliser du monde, il estime que ce n'est pas opportun de lancer un CM Junior sur cette année scolaire. Les problèmes sanitaires perdurent encore, et il ne sait pas si les élus auront les moyens d'étudier les propositions faites par ces jeunes. Florence ANSELIN propose de se renseigner auprès d'autres communes pour voir leur façon de fonctionner pour être prêt le jour où il sera mis en place.
- Chantal BIXEL informe sur les effectifs de la rentrée scolaire, on dénombre 72 élèves dont 26 en maternelle, 19 en CP, CE1 et une partie des CE2, ainsi que 27 pour les CE2, CM1, CM2. Elle demande également si une cérémonie est à prévoir cette année pour le 11 novembre.

- Valérie WALTER a été sollicitée par Ilona BONJEAN, artiste amateur, qui souhaite pouvoir exprimer son talent de grapheuse sur des murs de la commune. Certains endroits ont déjà été recensés. Le Maire souhaite voir des propositions de ses peintures.
Florence ANSELIN pense que l'on pourrait aussi utiliser le concours de dessin du Mag pour embellir certains murs.
- Pascal LAEMLIN explique qu'une entreprise a été retenue par le syndicat des eaux pour le remplacement des compteurs d'eau. Une communication sera faite prochainement.
Il souhaite qu'un point soit fait sur l'avancée des travaux Mairie. M. le Maire explique qu'en raison du retard sur le désamiantage, tout le processus a été différé. La consultation va être lancée, et les travaux débiteront début d'année prochaine. Toutefois, pour ne pas être pris de cours, le déménagement de la Mairie sera effectif le 29 novembre.
- Guillaume MARTIN souhaite qu'une communication soit effectuée dès qu'on a une information sur l'installation de la fibre. Le Maire lui fait part que les opérateurs vont immédiatement se manifester dès le dispositif opérationnel.
- Florence ANSELIN fait un point sur la nouvelle société de nettoyage à l'école. Elle donne entière satisfaction.
- Jérémie FULHABER demande pourquoi, au vue de la situation actuelle, on n'organise pas une journée citoyenne. Le Maire lui explique que pour le moment, il n'y a pas matériellement le temps pour s'occuper de son organisation en raison de l'absence des agents techniques. Le Maire lui précise que l'appel à volontaire pour l'entretien du cimetière est une forme d'appel à citoyens.
Il explique qu'il a aussi été interpellé concernant l'état des chemins agricoles. Il souhaite qu'une réunion soit provoquée avec l'Association Foncière et l'organisation de nouvelles élections. Le Maire précise qu'une demande doit être fait auprès du président de l'association foncière : M. Marcel FURSTOSS.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h45.